

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	
CAHORS. — D. 6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 53	PARIS. — D. 2 ^h 30	9 ^h 30	7 ^h 30	CAHORS. — D. 4 ^h 42	11 ^h 11	5 ^h 25	TOULOUSE. D. 5 ^h 20	9 ^h 30	3 ^h 30	CAHORS. — D. 7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	CAPDENAC. D. 7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10
Mercure. 6 ^h 41	1 ^h 26	6 ^h 19	— Express. 8	3 ^h 30	3 ^h 15	Sept.-Pons. 4 ^h 53	11 ^h 11	5 ^h 37	BORDEAUX. D. 7 ^h 25	10 ^h 35	4 ^h 40	Cabessut, halte. 7 ^h 48	11 ^h 40	5 ^h 18	Lamadoleine. 8 ^h 10	12 ^h 12	5 ^h 21
Paracou. 7 ^h 3	1 ^h 34	6 ^h 28	BORDEAUX. 5 ^h 45	3 ^h 15	15 ^h 10	Clouac. 5 ^h 11	11 ^h 23	5 ^h 57	Montauban D. 7 ^h 40	10 ^h 49	4 ^h 54	Arcambal. 8 ^h 11	12 ^h 15	5 ^h 38	Montbrun, hal. 8 ^h 20	12 ^h 20	5 ^h 43
Luzech. 7 ^h 18	1 ^h 47	6 ^h 44	M.-Libos. — D. 8 ^h 40	3 ^h 52	8 ^h 55	Montpezat. 5 ^h 31	11 ^h 52	6 ^h 11	Pompaive. 7 ^h 51	10 ^h 58	5 ^h 3	Saint-Géry. 8 ^h 18	12 ^h 18	5 ^h 44	Cajarc. 8 ^h 31	12 ^h 42	5 ^h 53
Castelfranc. 7 ^h 31	1 ^h 59	6 ^h 58	Fumel. 8 ^h 48	3 ^h 15	9 ^h 3	Borredon. 5 ^h 45	12 ^h 6	6 ^h 42	Conduché. 8 ^h 24	12 ^h 55	6 ^h 1	Calvignac, hal. 8 ^h 45	1 ^h 5	6 ^h 9	St-Martin-Lab. 8 ^h 54	1 ^h 16	6 ^h 18
Puy-l'Évêque. 7 ^h 43	2 ^h 8	7 ^h 8	Solignac-Touzac 9 ^h 1	3 ^h 28	9 ^h 16	Caussade. 5 ^h 55	12 ^h 16	6 ^h 56	St-Cirq, halte. 8 ^h 42	1 ^h 13	6 ^h 6	St-Cirq, halte. 9 ^h 3	1 ^h 36	6 ^h 31	Conduché. 9 ^h 11	1 ^h 45	6 ^h 33
Duravel. 7 ^h 53	2 ^h 18	7 ^h 18	Sarvel. 9 ^h 10	3 ^h 38	9 ^h 25	Réalville. 6 ^h 13	12 ^h 20	7 ^h 8	St-Martin-Lab. 8 ^h 53	1 ^h 25	6 ^h 16	Calvignac, hal. 9 ^h 4	1 ^h 43	6 ^h 33	Saint-Géry. 9 ^h 25	2 ^h 12	6 ^h 51
Solignac-Touzac 8 ^h 6	2 ^h 29	7 ^h 32	Puy-l'Évêque. 9 ^h 19	3 ^h 48	9 ^h 36	Albas. 6 ^h 13	12 ^h 34	7 ^h 18	Borredon. 8 ^h 33	11 ^h 30	5 ^h 35	Cajarc. 9 ^h 17	1 ^h 59	6 ^h 36	Vers. 9 ^h 34	2 ^h 29	7 ^h 2
Fumel. 8 ^h 13	2 ^h 35	7 ^h 39	Castelfranc. 9 ^h 34	4 ^h 5	9 ^h 52	Fonnerue. 6 ^h 22	12 ^h 43	7 ^h 28	Montpezat. 8 ^h 57	11 ^h 51	5 ^h 54	Montbrun, hal. 9 ^h 33	2 ^h 36	7 ^h 1	Arcambal. 9 ^h 44	2 ^h 46	7 ^h 9
M.-Libos. — A. 8 ^h 13	2 ^h 35	7 ^h 39	Luzach. 9 ^h 47	4 ^h 19	10 ^h 6	Montauban. A. 6 ^h 39	1 ^h 1	7 ^h 45	Lalbenque. 9 ^h 19	12 ^h 9	6 ^h 15	Toirac. 9 ^h 44	2 ^h 36	7 ^h 1	Cabessut, halte. 9 ^h 56	3 ^h 9	7 ^h 22
BORDEAUX. 8 ^h 13	2 ^h 35	7 ^h 39	Parnac. 9 ^h 57	4 ^h 30	10 ^h 17	BORDEAUX. 10 ^h 40	6 ^h 05	7 ^h 45	Clouac. 9 ^h 29	12 ^h 18	6 ^h 24	Lamadoleine. 9 ^h 58	3 ^h 27	7 ^h 14	CAHORS. — A. 10 ^h 6	3 ^h 20	7 ^h 31
PARIS. — Ar. 11 ^h 46	4 ^h 18	12 ^h 49	Mercure. 10 ^h 9	4 ^h 43	10 ^h 29	TOULOUSE. A. 8 ^h 25	3 ^h 55	9 ^h 41	Sept.-Pons. 9 ^h 42	12 ^h 30	6 ^h 36	CAHORS. — A. 10 ^h 14	3 ^h 27	7 ^h 27			

Cahors, le 12 Août.

NOUVELLES POLITIQUES

Le Figaro et le XIX^e Siècle mentionnent le bruit qui a couru mardi dans la soirée, que le général aurait donnée sa démission.

Suivant des lettres particulières du Tonkin, la santé de M. Paul Bert serait sérieusement atteinte.

Le général Boulanger et la Presse allemande. — Le Toegliche Rundschau dit : « Le maintien d'un homme dont l'honneur est aussi attaché à la tête de l'armée française, ne peut que démoréaliser l'esprit de discipline de cette armée. »

La Gazette nationale dit, de son côté : « Plus la cause de la République semblait s'incarner dans cet homme, plus sa cruelle mésaventure réjaillit sur la République dont l'Allemagne désire plus que jamais la durée, même si le général Boulanger, comme le pensaient les chauvins en France, avait été destiné à commander contre nous l'armée de la revanche. »

« Nous n'aurions pu souhaiter avoir un autre adversaire. Notre état-major aurait eu facilement raison de sa stratégie ; la naïveté avec laquelle il avoue être tombé et devoir toujours tomber dans un piège grossier, ne peut que provoquer une hilarité générale en Europe. Si la méfiance est la vertu cardinale de l'homme politique, elle est encore plus celle de l'homme de guerre. »

« D'aucune façon donc nous n'avons, dans notre intérêt particulier, de raisons pour souhaiter la chute du général Boulanger. »

Le nouvel armement. — Les généraux Nismes et Richard et le colonel Gras viennent d'être envoyés à Tulle par le ministre de la guerre avec la mission de s'occuper immédiatement du nouvel armement en préparation à la manufacture d'armes de cette ville.

L'exposition de 1889. — On lit dans le Rappel :

Le conseil supérieur de l'Exposition de 1889 sera formé cette semaine. Le conseil comprendra quarante membres qui en feront naturellement partie, avec le ministre, trois directeurs généraux, les représentants de divers ministères, le préfet de la Seine, le préfet de police, plus une vingtaine de sénateurs, députés et membres du conseil municipal de Paris. Le conseil supérieur, présidé par M. Lockroy, étendra son action à tout ce qui concerne l'exposition universelle projetée. Il agira en dehors de la grande commission du contrôle qui, d'après les intentions du ministre ne doit pas comprendre moins de 300 membres.

Panama. — Nous connaissons maintenant le résultat de l'émission de Panama. Elle a réussi au delà de toute espérance.

Pour donner une idée de l'enthousiasme qu'a provoqué l'emprunt de M. de Lesseps, il suffira de dire qu'il a été couvert par quatre cent mille souscripteurs. Or, jusqu'à ce jour, les souscripteurs réunis de Suez et de Panama ne formaient qu'un total de deux cent cinquante mille.

C'est donc cent cinquante mille clients nouveaux que M. Lesseps vient de gagner à une époque où tout est en souffrance, et où l'épargne, refuse de montrer ses capitaux.

Explosion. — Dans la soirée d'hier une caisse contenant des matières explosibles a fait explosion dans la cour de la gare du Nord. Trois personnes sont grièvement blessées.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Conseil municipal de Cahors

Séance du 10 août 1886.

Un avis favorable est donné au bureau de bienfaisance pour l'acceptation d'un legs de 300 fr. fait par la veuve Pouzergues.

Six louis ! il pouvait se refaire, gagner une fortune si la chance le favorisait. Autrefois, avec moins d'or que cela, il avait presque fait sauter la banque, mais c'était autrefois. Il était heureux. Il gagnait presque toujours quand il était riche. Il n'y a que depuis qu'il avait besoin de ses gains pour vivre que la chance ne le favorisait plus. Une déveine persistante, inouïe, inconcevable, le poursuivait. Cette fois, c'était son va-tout qu'il allait jouer.

Il avait hâté le pas, ses mains comptant et recomptant à l'abri de sa poche les pièces d'or qui retombaient l'une sur l'autre avec un bruit argentin.

Son cerveau bouillait.

Tout à coup il eut un frémissement.

Il était devant le casino.

Il fit un geste de décision brusque.

— Alons ! dit-il et il entra.

V

LA VISION BLANCHE

La description d'une salle de jeu a été faite cent fois. Nous ne la recommencerons pas ; celle de Spa n'offrirait rien de particulier. C'était le même public fiévreux, aux cheveux hirsutes, qu'on voit maintenant autour des tapis verts de Monte-Carlo, que les croupiers en cravate blanche, la tenue correcte et la figure impassible, semblent dominer de tout leur calme et tout le dédain qu'il montrent pour cet or indifférent qui ruisselle devant eux, — véritables maîtres, véritables rois de la réunion.

Il n'y a du reste, là-dedans, qu'une personne qui nous intéresse, quoique peu intéressante au fond, c'est le baron.

Un avis favorable est aussi accordé à la demande faite par la commune de Caillac pour la modification de ses foires qui seraient fixées désormais aux 8 janvier, 8 mars, 8 avril, 8 mai, 8 juin, 8 octobre.

MM. Bousquet et Cayla sont chargés de dresser la liste des commerçants qui sont dans les conditions pour être électeurs consulaires.

Le Conseil accepte la déclaration de M^{me} F., qui se porte forte pour ses enfants dans la vente d'une parcelle de terrain située Avenue de la Gare.

M. Coudere demande au Conseil de préfecture d'acquiescer la ville parce qu'il se croit lésé dans ses intérêts par le passage d'une conduite d'eau dans sa propriété.

M. Aldhui demande aussi au Conseil de préfecture le droit de poursuivre la ville de Cahors.

L'inspecteur des finances a relevé une irrégularité dans la comptabilité communale, qui ne portait pas en recettes et en dépenses les taxes des filles soumises et les appointements du médecin-visiteur. A partir du mois d'août cette irrégularité a disparu.

Le maire est autorisé à renouveler le bail du champ de manoeuvres.

Les habitants de Saint-Cirq demandent une école mixte et réclament au Conseil municipal de payer le loyer de cette nouvelle école qui ne s'élèvera pas au-dessus de 100 fr. — Adopté.

Le Conseil autorise les sieurs Tardieu et Gaston à faire des ouvertures à leurs maisons situées à côté de l'Ecole normale avec cette réserve que cette autorisation sera accordée à titre gracieux.

Le Conseil accueille favorablement la pétition des habitants de la rue de la Préfecture et la renvoie à l'examen de la commission.

Une indemnité de 12 fr. par mètre est accordée à M. Conquet pour la vente d'une parcelle de terrain située à l'Avenue de la Gare.

Le projet d'élargissement de la rue Ste-Barbe est ajourné.

M. Cayla insiste pour connaître le résultat des études faites par la commission des écoles sur l'empilement à choisir pour les nouvelles écoles.

Le rapporteur étant absent, un des membres de la commission certifie à M. Cayla que l'on a abandonné complètement l'enclos Carrié.

La séance est levée.

Il était neuf heures du soir quand celui-ci fit son apparition autour des tables. Malgré le détachement des joueurs pour ce qui les entoure, son entrée fit sensation. Sa figure était livide, ses yeux brûlaient. Il y avait autour de ses cheveux hérissés comme un frisson de désespoir. Sa haute taille, osseuse, qui lui donnait l'apparence d'un colosse décharné, achevaient d'attirer l'attention sur lui.

En le voyant paraître les habitués s'étaient regardés.

Les quelques femmes qui se trouvaient dans la salle avaient eu un mouvement de frayeur.

— En voilà un, dit quelqu'un, presque à haute voix, qui jouera ce soir plus que des pièces d'or. Il va laisser sur le tapis, s'il perd, des morceaux de cervelle ou des livres de chair pour quelque Shylock.

Le baron n'avait pas entendu... Ses tempes bourdonnaient et il semblait étranger à tout ce qui se passait autour de lui.

Il avait pris dans sa poche trois louis, qu'il roulait entre ses doigts suants. Il en posa un sur le tapis et perdit. Il risqua le second. Le second fut enlevé par le rateau comme le premier. Le troisième subit le même sort.

Un soupir rauque s'échappa de la poitrine de l'Allemand. Des gouttes de sueur perlaient à ses tempes. Ses trois louis, — la moitié de ce qui lui restait, — la moitié de sa vie, — lui avaient été enlevés en trois minutes, sans qu'il eut le temps à peine de se reconnaître.

Il s'arrêta et regarda jouer les autres. Le tableau sur lequel il avait placé son argent gagnait maintenant. Les pièces d'or et les billets

Manufactures de l'Etat. — Les vérificateurs de culture dont les noms soivent sont élevés à la 4^e classe de leur grade : MM. Labro et Bousquet (Lot).

Enregistrement. — M. Molinié, inspecteur de 2^e classe, à Montauban, est élevé à la 1^{re} classe.

Les volontaires d'un an. — Les candidats au volontariat d'un an qui ont l'intention de solliciter une exemption totale ou partielle de la prestation de 1,500 fr. devront adresser au préfet de leur département, avant le 1^{er} octobre, une demande sur papier timbré accompagnée :

- 1^o Du relevé des rôles de contributions ;
- 2^o D'un certificat du maire établissant la situation de famille des pétitionnaires.

La distribution des Prix

A L'ÉCOLE LIBRE DES FRÈRES.

La distribution des prix à l'Ecole chrétienne libre de Cahors, a eu lieu mardi dernier.

Le vaste préau de l'établissement, devenu trop petit en cette circonstance, était transformé en une splendide salle qui avait pour décor de verts feuillages, de belles tentures sur lesquelles se détachaient les dessins des élèves, les armoiries de Mgr Grimardias et celles de la ville, les drapeaux tricolores.

Sur l'estrade d'honneur, autour de M. de Blaviel, vicaire général, avaient pris place M. le général Verrier, M. Bessière, ancien maire, M. Calmèjane, ancien principal de collège, M. le doyen du Chapitre, M. l'archiprêtre de la Cathédrale et plusieurs chanoines, MM. les curés de la ville et un grand nombre d'ecclésiastiques, plusieurs membres du Comité de l'œuvre des bienfaiteurs, tous heureux de donner ce nouveau témoignage de sympathie à une cause chère à tout cœur chrétien : l'éducation véritable des enfants.

A l'un des côtés de l'estrade, sur des gradins en amphithéâtre, se tenaient les élèves de l'éta-

s'y entassaient. Pourquoi n'avait-il pas continué ? Quel démon l'avait donc poussé à s'arrêter ? Il serait riche, il serait sauvé. Il aurait fallu pour cela si peu de chose ! Pourquoi ne s'était-il pas mis au jeu trois minutes plus tard au lieu de pointer trois minutes plus tôt ? C'était bien la destinée, la malchance qui le poussait. Sa déveine persistait. C'était fini. Il était temps de tirer sa révérence à la société. Pourtant il était jeune encore. Il venait d'avoir trente ans. Des années de bonheur lui restaient en perspective. Et il fallait s'en aller ! Il avait vécu trop vite. Il avait pris le chemin de fer au lieu de la diligence. Il avait fait plus de chemin, mais il était arrivé au but plus vite.

Le tableau gagnait toujours. Les louis y roulaient en pluie, poussés par le rateau. Les billets azurés papillotaient devant les yeux avides.

Le baron endurait un supplice supérieur à celui de Tantale. Il songeait que tout cet argent, qui passait devant lui, dont le tintement ou les froissements soyeux lui donnaient la fièvre, aurait pu venir s'engouffrer dans sa poche. Trois minutes plus tard, il aurait partagé ce gain avec les heureux qui poussaient autour de lui des cris de joie bruyants, les nerfs secoués par la chance.

Il s'était arrêté juste à temps. Il avait mis son dernier louis sur le dernier coup de perte du tableau. C'était bien son flair !

Il restait encore trois pièces au baron...

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE

IV

LA DERNIÈRE CARTOUCHE

Les rues étaient encombrées de femmes et d'enfants, pleines de murmures et d'éclats de rire, avec les échappées de piano, çà et là, par les fenêtres ouvertes.

Le décafé s'arrêta devant un hôtel de médiocre apparence, situé dans un coin sombre. Il y entra, chercha une place dissimulée, se fit servir à manger, silencieusement, à la hâte, comme s'il avait peur d'être surpris...

Pendant tout le temps du repas la salle resta déserte, mal éclairée, la table couverte de grosse toile rousse...

Un garçon, ennuyé, se tenait debout près d'un comptoir, attendant les ordres de l'unique din-

neur.

C'était lugubre. La mélancolie du baron s'en augmenta encore.

Quand il eut fini, il paya et sortit précipitamment. Il étouffait dans cette atmosphère d'abandon et de désespoir.

Oh ! il était bien décidé, s'il ne réussissait pas... En marchant, il compta ce qui lui restait encore.

blissement, une foule compacte de parents et d'amis, accourus à cette fête, avaient pris place en face de l'estrade et remplissait l'enceinte du préau et une partie de la cour.

La fanfare, composée de musiciens dévoués, a préludé à la fête. Aussitôt après, quelques jeunes élèves ont ouvert la séance par une courte conversation récréative; puis un élève a remercié M. le président, MM. les bienfaiteurs et l'assistance.

M. de Blavier s'est ensuite levé et a prononcé un discours, couvert d'applaudissements unanimes.

Quelques chœurs des élèves très bien exécutés, quelques chansonnettes bien chantées, une conversation dialoguée sur la recherche du bonheur, la fanfare ont alterné pendant la distribution des prix, qui s'est effectuée avec un ordre parfait jusqu'à la fin.

Les prix d'honneur ont surtout été applaudis. La distribution des récompenses terminée, chacun s'est retiré enchanté d'avoir assisté à cette belle fête de famille.

Elèves qui ont obtenu le plus de nominations :

Cours supérieur :

Rouffé Jean, (reçu aux derniers examens du brevet élémentaire); Caunizil Julien; Caze Guillaume; Treil Hippolyte; Paganel Prosper; Coulon Albert; Bonafous Joseph; Gibert Pierre; Mispoulié Jacques.

CERTIFICATS D'ÉTUDES PRIMAIRES

Cours moyen :

Gibert Pierre; Bouzerand Jules; Guiraudet Pierre; Roques Jean; Bessat Baptiste; Brieu Adrien; Calandrié Jean; Gilis Léon; Linal Michel.

Examen d'admission à l'école normale d'instituteurs de Cahors. Candidats définitivement reçus :

Delpouget, école ancien palais de just. Cahors. Rajade, école primaire supér. de Montcuq. Charles, école primaire supér. de Luzech. Marty, école primaire supér. de Montcuq. Hébrard, Ernest, éc. prim. supér. de Montcuq. Contios, école primaire supér. de Montcuq. Delrieu, école communale de Dégagnac. Aldebert, école primaire supér. de Montcuq. Ségala, école primaire supér. de Montcuq. Couderc, institution Valette, Cahors. Daval, école primaire supér. de Montcuq. Buffet, école primaire supér. de Montcuq. Firmy, école primaire supér. de Castelnaud. Lamothe, école primaire supér. de Montcuq.

Liste supplémentaire.

Triaire, de Cahors. Solacrous, école communale de Catus. Bousat, école communale de Banne. Hébrard, A., éc. com. (r. du Lycée,) Cahors. Atgié, école primaire supér. de Montcuq.

ÉCOLES COMMUNALES DE CAHORS

Résultats obtenus dans l'année scolaire 1885-1886, par l'école communale de la rue du Lycée, dirigée par M. Marlas :

Certificats d'études primaires.....	13
Brevets de Capacité.....	2
Bourse des Lycées.....	1
Elèves admissibles à l'école normale.....	1
Total.....	17

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

401

LA FAMILLE CAVALIÉ

XXX

DEUX PASSIONS AU PRISES

— Une voleuse ! se dit-il avec dégoût, soudain.

Ces deux mots suffisaient à vaincre toutes les Aurélie Burton, quelques séduisantes qu'elles fussent.

Il y avait à peu près une heure qu'il était éveillé quand la porte du boudoir s'entrouvrit, et elle parut, en délicieux peignoir rose, tenant à la main un bougeoir.

— Eh bien mon cher sauveur, vous êtes éveillé ?

Il la regarda.

— Vous ne me répondez point ?

Malgré sa faiblesse, il parvint à se mettre sur ses pieds et à se traîner lentement vers la porte.

— Je suis heureux, mademoiselle, d'avoir pu vous être utile, répondit-il ; mais vous comprenez que ma présence ici est impossible. Je ne m'explique pas que j'aie été faible au point de m'endormir ; maintenant...

— Maintenant .. vous voulez partir ?

Nom des élèves qui ont obtenu les prix d'honneur :

Hugonneng, Marc; Hébrard, Alfred; Cambrou, Auguste; Montet, Achille; Ilbert, Jules; Malirat, Alexandre; Ilbert, Louis; Vendrie; Lurguie; Ramet, Joseph; Grimard.

Noms des Elèves reçus dans les divers examens et concours, pendant l'année scolaire 1885-1886, appartenant à l'école du vieux Palais de Justice, dirigée par M. Bertal.

Certificat d'études primaire : 10 élèves ont obtenu ce certificat.

Brevet élémentaire

1. Couderc, Firmin; 2. Périé, Charles; 3. Delpouget, Henri; 4. Malleville, Jean.

Postes et télégraphes :

1. Rascouaille, Henri.

Contributions Indirectes :

1. Malleville, Jean.

Bourses des Lycées et Collèges :

1. Périé, Gustave, avec le n° 1.

Ecole Normale :

1. Delpouget, Henri, avec le n° 1.

Succès obtenus, pendant l'année 85-86, par les élèves de l'école laïque de filles, dirigée par M^{lle} Bourseul :

Brevet élémentaire. — M^{lles} Lemozy, Léontine; Dardènes, Marie.

Ecole normale. — M^{lle} Cravignac, Adélaïde (2^e reçue).

Bourse d'enseignement primaire supérieur. — M^{lle} Souyris, Pélégie.

Bourses de lycées et collèges. — M^{lles} Hugonneng, Françoise; Bourseul, Jeanne.

Certificat d'études primaires. — M^{lles} Lacoste, Anna; Barthès, Marie; Dides, Jeanne; Brunet, Marie; Pendary, Julie; Bourseul, Jeanne; Labro, Marie; Déjean, Eugénie; Miquel, Marie; Delmas, Joséphine.

Prix d'honneur

Cours Supérieur. — 1^{re} division : M^{lles} Bourseul, Marie; Laur, Justine.

2^e division : M^{lle} Hugonneng, Françoise.

Cours moyen. — M^{lles} Lacoste, Anna, et Barthès, Marie.

Cours élémentaire. — M^{lle} Monties, Louise.

Cours préparatoire. — M^{lle} Longpech, Cathérine.

Cour d'assises du Lot

Affaire Sol. — **Attentat à la pudeur.**

Le nommé Sol est prévenu de crime d'attentat à la pudeur sans violence, sur des enfants de moins de 13 ans.

Le bois clos a été prononcé pour les débats de cette affaire.

Reconnu coupable, Sol est condamné à cinq ans de réclusion.

Audiences des 10 et 11 août

Affaire Vidal, Cayron et Cosse. — **Vols qualifiés**

Nous sommes en présence de l'aristocratie du vol. Vidal et Cayron sont les purs chevaliers de la pince-monseigneur. Il faut voir leur air superbe sur le banc des accusés. Ils sont loin de courber la tête sous le lourd fardeau de leurs forfaits, au contraire, et pourtant égrenons le chapelet :

1^o Vols à l'église de Roc-Amadour et dans le magasin des religieuses ;

— Oui. Elle ne put retenir un geste de dépit.

— Soit partez. Il chancela, comme il voulait faire un pas de plus.

Elle s'élança assez rapidement pour le retenir entre ses bras.

— Vous ne pouvez pas vous porter... Asseyez-vous.

J'enverrai chercher une voiture dès que le jour sera levé complètement, et on vous reconduira chez vous.

Il y eut un silence entre eux. Philippe était assis, et miss Aurélie toujours debout. Enfin, elle posa sur un meuble le bougeoir qu'elle tenait à la main et se mit à se promener à grands pas dans la chambre. Elle était superbe ainsi, la taille bien cambrée, les bras croisés, la lèvre frémissante.

Tout à coup, elle vint se mettre aux pieds de Philippe, l'entourant de ses bras.

— Je t'aime ! lui dit-elle. Il m'est impossible de me contenir plus longtemps. Quand je t'ai proposé là-bas de m'enfuir avec toi, je ne mentais pas, et je disais la vérité. Je te le jure, j'ai fait tout mon possible pour t'oublier. Il y a eu des moments où je n'avais pour toi que de la haine ! Mais à présent... je t'aime ! Veux-tu de moi ! je serai ta maîtresse, je serai ton esclave. Il est impossible que tu me préfères une enfant qui ne t'aimera jamais autant que moi ! Tu n'as donc pas regardé ses yeux ? Non c'est impossible ! tu ne peux pas l'aimer !

Philippe contemplait cette jeune femme à qui le désordre de la passion prêtait de nouveaux charmes.

2^o Vol chez M. Deloand, bijoutier à Roc-Amadour ;

3^o Tentative de vol au bureau de poste de Martel ;

4^o Vols au préjudice de MM. de Montmaur, père et fils ;

5^o Vol à la poste de Figeac ;

6^o Tentative de vol chez M. Mézon, notaire ;

7^o Vol dans l'église du Vigan ;

8^o Vol au préjudice de Bédouet et Tocavin.

Vidal avoue tous ces crimes ; Cayron cherche à se disculper de la plupart et joue au repentir pour le reste ; et tient un mémoire tout prêt sur la réhabilitation par le travail ; Cosse reste dans la catégorie des voleurs vulgaires, il répond naïvement aux questions qui lui sont posées. 66 témoins sont entendus.

Reconnus coupables, Vidal est condamné à 20 ans de travaux forcés, Cayron à 5 ans de réclusion et dix ans de surveillance, Cosse à 4 années d'emprisonnement.

Vidal et Cayron sont en outre condamnés à la rélegation comme récidivistes.

Ministère public : M. Many, procureur de la République.

Défenseurs : M^e Monin-Bourdin pour Vidal. M^e Landres, pour Cayron. M^e de Valon, pour Cosse.

Ecole de Saint-Cyr. — *L'Officiel*

publie un rapport du ministre de la guerre au président de la République et un décret annexé, portant modification du décret du 16 janvier 1882, sur l'organisation de l'école de Saint-Cyr. Ces modifications ont trait à l'admission des élèves de Saint-Cyr dans la cavalerie. Dorénavant, la désignation dans la cavalerie s'opérera parmi les élèves de la 2^e division. La commission désignée à cet effet, se bornera à constater les aptitudes spéciales sur le service de la cavalerie, sans faire de classement.

Les examens ont lieu le 1^{er} août. Les élèves reconnus aptes au service de la cavalerie, sont classés par ordre de classement général qui a lieu à la fin de la première année, entre tous les élèves de la promotion.

Le ministre vient d'infliger une punition de 30 jours de prison au nommé Bourdin, caporal au 9^e régiment d'infanterie, pour avoir proféré des cris séditieux.

Ce militaire, qui était en congé de convalescence dans la Vienne, a assisté à une réunion publique pour les élections au Conseil général et a acclamé, à la sortie, le candidat réactionnaire, par des cris de : Vive Roblin ! à bas Nivert ! à bas la République ! Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie et transmis au cabinet par le préfet de la Vienne.

Le ministre a, en outre, décidé que ce militaire rentrerait immédiatement à son corps.

Duel Vival - de Lamberterie

A la suite d'un article paru dans la *Dépêche*, de Toulouse, sous la signature de M. Vival, maire de Figeac, M. de Lamberterie, député du Lot, nous a priés de nous rendre auprès de M. Vival, pour lui demander rétractation des expressions blessantes contenues dans son article, ou réparation par les armes.

M. Vival ayant refusé toute rétractation, a cons-

— Peut-être eût-il été faible, si la voix de sa conscience ne lui avait répété tout bas :

— C'est une voleuse !

— Je ne vous aime pas ! dit-il lentement.

Elle reprit, le serrant étroitement contre elle, à voix basse :

— Est-ce que je n'ai pas lu en toi, là-bas ? Le soir, — le soir maudit où tu as refusé de me suivre, — nous avons échangé ce regard rouge qui fouille au fond d'un cœur ! Quand je suis partie, furieuse, exaspérée, je te haïssais. Mais je me trompais moi-même. Ma haine n'était que l'envers de mon amour !

— Vous deviez me haïr, répliqua-t-il, en effet ; j'avais failli vous coûter huit cent mille francs.

Elle se leva violemment, bondissant sous l'insulte.

— Eh bien ! oui, j'ai volé ! Croyez-vous me l'apprendre ?

Je me vengeais. Pourquoi la destinée qui m'a faite belle ne m'a-t-elle pas donné une fortune égale à ma beauté ? Il n'y aurait pas de justice en ce monde, et nous n'aurions pas le droit de nous insurger ? Allons donc !... Alors vous me méprisez ? Dites le mot : rien ne me sera trop cruel, venant de vous, après la perte de mon espérance...

Elle se tut ; puis se rejetant de nouveau aux pieds de Philippe :

— Méprise-moi... mais aime-moi ! dit-elle.

— Je vous méprise, et je ne vous aime pas, répliqua-t-il froidement. Vous êtes une nature perverse ; votre amour n'est pas l'amour. C'est un caprice que le refus excite, voilà tout. J'aime Jeanne... entendez-vous ? vous croyez que je

tité pour témoins MM. Rozières et Lachize. Deux réunions ont eu lieu. A la seconde, les témoins de M. Vival ayant persisté à réclamer pour lui la qualité d'offensé, à raison d'un article intitulé : « le type », paru dans l'*Echo du Quercy*, nous avons fait la déclaration suivante, dont nous avons rédigé les termes par écrit :

M. de Lamberterie reconnaît que l'*Echo du Quercy* est subventionné par lui, mais déclare qu'il est entièrement étranger aux articles dont se plaint M. Vival.

Ces articles sont presque tous signés. Le premier, le plus important, a été revendiqué par son auteur et ne désigne ni ne vise M. Vival. La responsabilité de M. de Lamberterie ne pouvait donc, en aucune façon, être mise en cause dans cette affaire. Toutefois, il a plu à M. Vival qu'il en fut autrement.

M. Vival, en effet, a choisi M. de Lamberterie pour écrire contre lui un article plein de provocations que nous ne devons pas qualifier, plein surtout d'insinuations injurieuses à l'adresse de son père décédé.

Des faits ci-dessus scrupuleusement conformes à la vérité, il résulte que c'est M. Vival qui est le provocateur, que de son côté sont tous les torts, qu'à lui seul incombe la responsabilité d'une situation qui ne peut plus se dénouer que par une rétractation ou par une rencontre sur le terrain.

M. de Lamberterie aurait donc le droit de réclamer le choix des armes. Pour éviter néanmoins, à ce sujet, des discussions dilatoires, il consent à ce que ce choix soit fait par M. Vival ou par ses témoins.

MM. Rozières et Lachize n'ont pas accepté la proposition qui leur était faite, M. Vival voulant que la qualité d'offensé lui soit formellement reconnue. Ils ont réclamé la constitution d'un jury d'honneur.

Quant à nous, trouvant que M. de Lamberterie avait fait assez de concessions, nous avons déclaré que nous considérons notre mission comme terminée, chaque adversaire restant libre de soumettre la question à qui bon lui semblera.

Figeac, ce 17 juillet 1886.

Signé : D'AUPIAS, De MAYNARD.

Capitaine en retraite.

A la suite d'un échange d'articles parus dans l'*Echo du Quercy* et dans la *Dépêche* de Toulouse, M. de Lamberterie a envoyé ses témoins à M. Vival.

Ce dernier nous ayant priés de nous mettre en rapport avec les témoins de M. de Lamberterie, il a été rédigé, après entrevue, le procès-verbal qui suit :

« M. Vival ayant été violemment attaqué dans sa famille et en sa personne dans un article inséré le 26 juin dernier au journal l'*Echo du Quercy*, qui, de notoriété publique est le journal de M. de Lamberterie, soutient n'avoir usé que de son droit strict de défense, en répondant dans la *Dépêche* de Toulouse du 4 juillet, aux attaques dirigées contre lui.

M. Vival soutient que, par suite de ces attaques venues du journal de M. de Lamberterie, attaques d'ailleurs non signées et dont la responsabilité doit incomber à ce dernier, il est l'offensé et non l'offenseur. Il ajoute que, si M. de Lamberterie lui reconnaît cette qualité d'offensé, les témoins n'auront qu'à décider du jour et de l'heure de la rencontre, et au cas où cette qualité serait contestée par M. de Lamberterie et ses témoins, il demande que la question soit, préalablement et avant toute rencontre, tranchée par un ou deux arbitres choisis par les témoins. En un mot, après décision des arbitres, si les témoins ne peuvent s'entendre sur la qualité des parties, M. Vival est prêt à se rendre sur le terrain, sans accepter l'apparence d'une faveur de la part de son adversaire.

Les témoins soussignés ne se reconnaissent que la mission de déterminer la qualité d'offensé.

n'ai pas regardé dans ses yeux. Vous vous trompez. J'y ai regardé, et j'y ai lu l'amour chaste, loyal et sincère, le seul que je respecte, le seul que je comprends ! Vous aimez, vous ! Si j'étais assez vil pour descendre jusque-là, je me mépriserais moi-même autant que je vous m'éprouse !

Elle était devenue pâle comme une morte. Tous les mauvais sentiments, toutes les passions coupables se déchaînaient en elle, et on lisait leurs traces sur son visage.

— Et cela s'appelle un gentilhomme ! s'écria-t-elle. Et c'est un gentilhomme qui insulte une femme !...

Philippe détourna dédaigneusement la tête.

— Soit ! aussi bien je me suis vengée d'avance, continua Aurélie avec une colère froide. Votre ami, votre frère, M. Robert Cavalie, ce commandore Noir qui a rempli les Etats-Unis de son nom et de sa gloire. — Il va mourir !

— Mourir !

— Ah ! cela vous sort de votre silence ! Et je serai pour moitié de sa ruine. J'aurai l'âpre bonheur de dire que c'est moi qui l'aurai perdu !

— Vous !

— Oui, moi. Vous croyez m'avoir sauvé d'un grand danger ? Vous n'êtes qu'un enfant, et c'est comme un enfant que vous vous êtes laissé jouer.

Mon ami, M. Bradford, a trouvé moyen d'isoler son ennemi, le colonel Jordan est à Washington, où il l'a fait rappeler....

(A suivre).

ALBERT DELPIT.

Quant au choix des armes, il appartiendra de droit à ce dernier.

N'ayant pu s'entendre avec les témoins de M. de Lamberterie qui n'ont pas voulu reconnaître à M. Vival la qualité d'offensé qui lui appartient, ils ont désigné comme arbitre de M. Vival, M. Clémenceau, député, et ont engagé les témoins de M. Clémenceau à désigner leur arbitre, déclarant s'en remettre entièrement à la décision de ces derniers.

Figéac, ce 17 juillet 1886.

Signé :
A. LACHÈZE, conseiller gén.
J. ROZIÈRES, anc. député, con. gén.

Paris, 8 août.

A la demande de M. de Lamberterie, ses témoins ont également désigné M. Clémenceau et lui ont écrit pour lui dire qu'ils s'en rapporteraient entièrement à sa décision.

M. Clémenceau a fait la déclaration suivante :

« Après avoir pris connaissance de l'article publié dans le numéro du 26 juin 1886 de l'*Echo du Quercy*, intitulé « Un Type », et d'une lettre de M. Vival, publiée dans la *Dépêche de Toulouse*, du 14 juillet 1886 ;

Après avoir entendu les témoins de M. Vival et de M. de Lamberterie :

Je déclare qu'à mon avis, l'article intitulé « Un Type », doit être éliminé du débat, par la raison que les témoins de M. de Lamberterie déclarent, au nom de ce dernier, que cet article ne vise pas M. Vival.

Je déclare, en outre, que, la lettre de M. Vival, publiée dans la *Dépêche* du 4 juillet, bien qu'il y soit fait très largement usage des libertés de la polémique, ne contient pas d'offense envers M. de Lamberterie.

En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration.

Signé : CLÉMENCEAU.

Pour copie conforme :

(Témoins de M. VIVAL, témoins de M. de LAMBERTERIE).

Notre compatriote, M. Joseph Delfour, censeur au lycée de Saint-Brienc, vient d'être nommé en la même qualité au Lycée de Pau.

M. Croiset, ancien professeur de seconde au Lycée de Cahors, est nommé censeur des études au Lycée de Montauban.

Par arrêté de M. le ministre des finances, en date du 29 juillet dernier, M. Giles (Marius-Léopold-Gabriel), conservateur des hypothèques à Carpentras (Vaucluse), a été nommé en la même qualité à Gourdon, en remplacement de M. Lemarle, dont la nomination a été rapportée.

Cahors, le 11 août 1886.

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que la *Lyre Cadurcienne* prendra ses vacances annuelles à partir du 12 août jusqu'au 1^{er} octobre.

Un concert sera donné à la rentrée.

Néanmoins, la salle des répétitions sera ouverte le vendredi de chaque semaine afin de donner la facilité du travail aux élèves de la société et aux musiciens qui désireraient travailler. Un répétiteur sera désigné à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président, S. BOUTET.

Exploration des carrières de Chancelade.

Dimanche donc, rapporte l'*Avenir*, le préfet de la Dordogne s'est rendu à Chancelade, avec MM. Vital, ingénieur en chef des mines à Bordeaux, Boutiron, ingénieur ordinaire des mines ; Mouret, ingénieur des ponts et chaussées à Périgueux, et Isaac, chef de cabinet. L'ingénieur en chef Vital avait pris la direction de l'exploration. Il a donné ordre à MM. Boutiron et Isaac de rester au dehors afin de parer à toutes les éventualités qui pourraient se produire ; puis, MM. Langier-Mathieu, Vital et Mouret, accompagnés de M. Dusseaux, entrepreneur, et de MM. Ladeuil et Touzac, carriers, ont pénétré dans les galeries.

Outre la corde indicatrice fixée dans la carrière et indiquant le passage, M. l'ingénieur Vital avait fait prendre une autre corde, celle-là mobile, qui devait servir à donner des indications en cas d'accident. Des bougies étaient placées à tous les coins et des marques étaient faites aux murs pour indiquer la direction à suivre.

Une fois entré dans les carrières, on fait environ cinquante mètres assez facilement, en marchant courbé. Puis, arrive un boyau d'une douzaine de mètres, dont on parcourt dix mètres à quatre pattes et deux mètres en rampant. On marche ensuite en se courbant, pendant un assez long espace, jusqu'à un deuxième boyau plus étroit que le premier, où l'on rampe comme dans une gaine étroite emboitant le corps ; on arrive enfin à une sorte de coude formé par deux quartiers de pierre taillés à peu près à angle droit, dont le plus élevé empiète légèrement sur l'autre.

Entre ces deux blocs, ouvrant passage d'une chambre à une autre, se trouve un tout petit espace, par lequel il faut se glisser.

Une fois ce mauvais pas franchi, on se trou-

ve à l'éboulement aboutissant jusqu'à la galerie où travaillaient les ouvriers ; les pierres éboulées arrivent jusqu'au pied du trou de forage.

Tandis que l'ingénieur en chef Vital et M. Dusseaux prenaient un croquis absolument exact des carrières et relevaient la place des divers piliers, M. l'ingénieur Mouret explorait tous les coins de la galerie avec une minutie extrême, ne visitant pas seulement les chambres vides, mais s'avancant dans toutes les directions aussi loin qu'il était possible d'aller. Nulle part, en aucun point, personne n'a trouvé aucune trace de cadavre.

En somme, la conviction absolue de tous ceux qui ont pénétré jusqu'à la galerie est que personne n'est mort aux abords du trou de forage. Non seulement on ne découvre aucune trace, mais on ne sent aucune odeur. Or, on avouera bien que si cinq cadavres avaient pourri dans cet espace, à peu près entièrement privé de communication avec l'air extérieur, l'atmosphère conserverait des traces de cette décomposition.

Pour nous, il est absolument certain, à l'heure actuelle, que les ouvriers, avertis par des craquements intérieurs de l'effondrement qui allait se produire, ont pris la fuite en toute hâte et ont été écrasés par l'éboulement. On a raconté à Chancelade que la femme d'un mineur, apportant à manger à son mari et s'étant engagé d'une cinquantaine de mètres dans l'intérieur des carrières, entendit des craquements et s'enfuit assez à temps pour échapper à la mort. Si ce fait est exact, il révélerait ce qui s'est passé dans les galeries extrêmes. Au moment où cette femme miraculeusement sauvée, arrivait à l'air libre, les malheureux carriers étaient écrasés par l'éboulement.

Les ouvertures des carrières vont être murées, aux frais des entrepreneurs, pour empêcher que personne ne pénètre dans les galeries jusqu'à nouvel ordre.

DECOUVERTE DE CADAVRES

Périgueux, 11 août.

Les ouvriers en exploration dans les carrières de Chancelade ont pénétré dans une chambre distante de 150 mètres du trou de forage. Ils ont trouvé un cadavre décomposé, couché sur le ventre, puis un autre cadavre.

Il y a de nombreuses traces de feu et des champignons.

Les autorités ont été prévenues ; M. le juge d'instruction et le substitut sont allés faire les constatations judiciaires.

Il est certain maintenant que les carriers ont vécu plusieurs jours de champignons et d'eau.

Un mouvement d'opinion se produit à Chancelade, qui tend à exiger de l'administration des mesures promptes et énergiques, destinées à interdire au premier venu l'accès des carrières ébouleées.

D'abord il est incontestable que l'on court, en s'y engageant un danger considérable ; ensuite, puisqu'une enquête est nécessaire et va se faire, le simple bon sens commande qu'on laisse les choses en l'état où elles se trouvent et que la justice, enfin, parvenue sur les lieux, puisse se livrer avec quelques chances de découvrir la rigoureuse vérité, à toutes les recherches nécessaires.

Actuellement il est encore très difficile d'arriver, à moins d'être un carrier de profession, à la galerie explorée. Aussi demande-t-on que quelques ouvriers choisis soient chargés d'élargir les deux boyaux, l'un de 4 mètres, l'autre de 6, où l'on est obligé de ramper et de se glisser.

Il suffit de quelques jours de travail, de 5 ou 600 fr., et de bonne volonté. Alors, le personnel compétent et judiciaire se rendra sur place : on visitera tout ce qui est encore inexploité, et l'on pourra enfin savoir à quoi s'en tenir.

Vélocipède. — Un Bordelais, M. Marcel Vieron, élève du service de santé militaire, aide d'anatomie à la Faculté de médecine de Bordeaux, a accompli jeudi dernier, une course en vélocipède, — un record, pour employer le terme consacré, — réellement extraordinaire, un véritable tour de force. Ce recordman a fait, en moins de quinze heures, le trajet de Facture à Gourdon. — Facture est une station située à 40 kil. au-delà de Bordeaux, sur la ligne d'Arcachon.

Parti de cette ville à 4 heures du matin, il arrivait à Bordeaux à 6 heures, à St-Foy à 9 heures, 45 minutes plus tard à Bergerac, à midi à Lalinde. — Après avoir déjeuné dans cette ville et y avoir pris quelques instants de repos, il en repartait à 2 heures et arrivait à Gourdon à 7 heures moins un quart.

A part une petite chute faite en route, sans

aucune gravité du reste, ce record s'est accompli dans les meilleures conditions.

Labastide-Murat. — La fête patronale, favorisée par un temps splendide, a été des mieux réussies ; il y avait beaucoup de monde aux jeux, au bal, ainsi qu'au feu d'artifice, qui a été très bien.

Beaucoup de monde aussi au bal qui a été donné lundi soir à la mairie.

Une catastrophe. — On écrit de Cauterets :

Mardi, M. Borez, un jeune homme de dix-sept ans, originaire de Pau, a voulu monter seul, sans guide, au glacier de Péguère, au-dessus de Cauterets. Le malheureux est tombé au fond d'une crevasse, où son cadavre a été retrouvé ce matin. On l'a rapporté à midi à Cauterets. Cette catastrophe a produit une vive émotion.

Une tentative de déraillement a eu lieu mardi soir sur la ligne de Clermont-Tulle.

A 200 mètres de Bourgrade, sur une rampe très forte, dans un remblai au-dessous de la Miouze, la machine a rencontré un rail placé en travers de la voie. Ce rail a été coupé, mais la machine a aussitôt déraillé et a parcouru 87 mètres environ en dehors des rails.

Il n'y a pas eu d'accident à déplorer, les voyageurs en ont été quittes pour un retard de trois heures.

Accident à la gare d'Angoulême. — Dimanche dernier, un homme d'équipe de la gare de l'Etat, nommé François Denis, âgé de trente ans, a eu le bras droit broyé entre deux wagons, pendant une manœuvre.

On espère que l'amputation pourra être évitée.

Collision. — Dimanche matin, le train de Royan qui arrive en gare de Bordeaux à 11 heures et demie, a tamponné à Saint-Mariens un fourgon mal garé.

Le fourgon s'est brisé avec fracas. Hélas ! nous ne pouvons dire qu'il n'y a eu aucun accident de personnes, comme le bruit en avait couru tout d'abord.

Port d'armes prohibées. — La chambre des appels correctionnels de la cour de Paris vient de juger une question intéressante.

Le tribunal d'Épernay avait décidé qu'un individu, porteur d'un revolver, ne pouvait plus être condamné pour port d'armes prohibées depuis que la loi du 14 août 1885 a déclaré la fabrication et le commerce de revolvers complètement libres.

Le ministère public ayant fait appel de ce jugement, la cour a décidé :

« Que le caractère économique de la loi du 14 août 1885 ressort nettement de toutes ses dispositions, qu'elle a en vue le développement d'une branche de l'industrie nationale, mais que nulle part, ni dans la pensée du législateur, ni dans le texte de la loi, n'est apparue la pensée de faire une loi de police sur cette matière : qu'elle n'a nullement abrogé toutes les dispositions antérieures sur ce sujet ; que la formule abrogative de son article 16 vise seulement et exclusivement les dispositions qui lui sont contraires, ce qui laisse subsister toutes les autres. »

En conséquence, la cour a infirmé le jugement d'Épernay, et condamné le porteur de revolver à 16 fr. d'amende.

Revue Agricole

Foire. — La foire tenue le lundi 9 courant, à Labastide, était une des plus grandes foires de l'année. Il s'y est fait beaucoup de ventes et de transactions. Les veaux se vendaient de 70 à 75 fr. les 100 kilos. Il y avait augmentation dans le prix des moutons. Le bœuf valait de 65 à 70 fr. les 100 kilos.

La récolte des céréales. — Il résulte des rapports spéciaux fournis par les préfets de la région du Midi, que la récolte du blé est terminée et que le déficit en gerbes peut être estimé à 15 0/0 sur les produits de l'année dernière.

En grains, par contre, la diminution s'abaisse de 7 ou 8 0/0 avec un poids de 78 kil. 80. Le même poids a déjà été constaté en Normandie.

Les rapports d'ensemble signalent la récolte de seigle comme devant être une petite moyenne. Les avoines, au contraire, fourniront un rendement supérieur.

Les paniques. — On écrit de Lavardac : Une panique très violente s'est produite, mardi dernier, sur le champ de foire de cette

localité. Il n'y a eu, fort heureusement, aucun accident bien grave. Les causes de cette panique sont demeurées jusqu'ici inconnues.

Nouveau remède anti-phyloxérique. — M. Gallier, vigneron à Périgny (Jura), écrit à la *République française*, au sujet d'un essai qu'il vient de faire pour combattre le phylloxéra et qui a donné de bons résultats. Le traitement consiste en un ou deux litres d'eau contenant une dissolution d'un à six grammes d'aloès :

« Par exception et à titre d'essai, dit M. Gallier, j'ai employé pour un cep qui renfermait un certain nombre de phylloxéras 20 grammes d'aloès dans 5 litres d'eau.

Afin de faciliter le contact du liquide avec les racines et d'éviter l'évaporation, j'avais enlevé autour du cep un peu de terre que j'ai remplacée ensuite. Voici les résultats que je viens de constater : sur les racines des ceps traités avec un gramme d'aloès, la moitié environ des tubercules produits par les phylloxéras, qui sont noirs dégonflés et sans sève, il ne reste aucun insecte vivant ; quelques-uns commencent à poircir, et à devenir plus mous, soit sur toute la longueur, soit tout d'abord sur la partie la plus voisine des racines.

« Je remarque encore sur ces tubercules des phylloxéras dont quelques-uns ont enflé et sont morts. Enfin, d'autres tubercules paraissent encore pleins de sève, et portent des insectes vivants. Les mêmes résultats ont été obtenus sur les ceps soignés avec deux ou trois grammes d'aloès, avec cette différence, toutefois, que les deux tiers au lieu de la moitié des tubercules sont noirs, sans sève, dépourvus de tout phylloxéra. Enfin, sur le cep traité avec vingt grammes et cinq litres d'eau, il n'existe plus de phylloxéras ; ils ont tous été détruits sans exception. »

Étude de M^e J. BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n^o 52, près le palais de justice.

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

Par jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du 9 août courant, enregistré, la dame Eulalie Riques, sans profession, épouse du sieur Guillaume Fontès, tisserand, avec lequel elle est domiciliée à Francoules, pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau établi à Cahors,

A été séparée quant aux biens seulement, d'avec ledit Guillaume Fontès, son mari.

Pour extrait certifié sincère et conforme, par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le onze août mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,
Jules BILLIÈRES.

Musique du 7^{me} de ligne

(de 8 à 9 h. 1/2, Allées Fénélon).

PROGRAMME DU JEUDI 12 AOUT 1886.

Pas redoublé	X...
Les Diamants de la Couronne (ouvert.)	Auber.
La Traviata (mosaïque)	Verdi.
Les Mille une Nuits (valse)	Strauss.
Les Huguenots (bénédict. des poignards)	Meyerbeer.
Le Cœur des Femmes (mazurka)	Strauss.

BRÉSIL. — Cours au 12 août.

3 0/0.....	82 60
3 0/0 amortissable (ancien).....	82 05
3 0/0 id. 1884.....	84 70
4 1/2 0/0 ancien.....	107 90
4 1/2 0/0 1883.....	109 40

Dernier cours du 11 août.

Actions Orléans.....	1,345 25
Actions Lyon.....	1,202 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	390 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	323 50
Obligations Lombardes (jouissance.....)	328 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	338 75

PÉRONOSPORA OU MILDEW

L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

CHAUX CUIVRÉE

Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles).

Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les souffrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

GRAND ENTREPOT

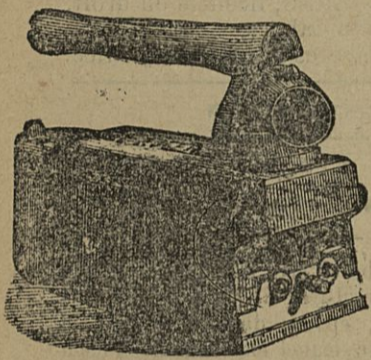
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80. — VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.



NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné** 16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage **Persan**, sans brosses, imperméable à l'eau.



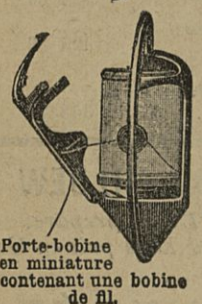
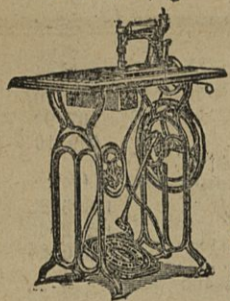
Une invention de portée éminente

protégée par de nombreux brevets en France et à l'étranger est la

Machine à coudre rotative à deux bobines

Junker & Ruh

cousant par en haut et par en bas directement de la bobine.



Porte-bobine en miniature contenant une bobine de fil.

La machine, montée avec la plus grande précision est d'un décor tout à fait luxueux, elle donne un point à double piqure d'une beauté parfaite et est d'une indéstructibilité hors ligne, extrêmement silencieuse et fort peu soumise à l'usure, car le mécanisme est d'une simplicité vraiment remarquable, ses mouvements étant rotatifs.

La marche est si douce et leste et le maniement si facile, que cette machine de bonté supérieure et bien plus apathique aux interruptions que toute autre, peut être dirigée par un enfant.

L'aiguille extrêmement courte ne peut jamais se trouver en collision avec la navette, de là une grande économie d'aiguilles.

Chaque machine porte la marque de fabrique déposée et reproduite ci-dessus ainsi que le nom de la fabrique en toutes lettres.

En vente chez: **Charles Desprats, Ancien** Maison Cangardel 4^{me} fils aîné, 6 rue de la Liberté, Cahors (Lot).

VIN DE TABLE

Garanti naturel et sans plâtre

A. BACH

CAHORS

Pièce de 225 litres.. 110 fr.
1/2 pièce de 115 litres.. 58 fr.

Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT ET DE RAPPORT

à vendre dans le département du Lot, canton de St-Céré, facile à morceler, nombreuses demandes de parcelles. — Maison de maîtres bien installée, avec dépendances, jardins, terrasses, serre, verger, etc.

Bâtiments d'exploitation. Propriété agricole de premier choix et d'excellent rapport. Occasion rare. Prix du tout: **120.000 fr.** S'adresser à M^e FERLU, notaire à St-Céré.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.;

des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX

considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE

41, rue St-Louis, à BELIN (S.-O.)

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

MODES

LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE MODES EST

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS paraissant le 1^{er} et le 16 de chaque mois



L'année entière contient environ 2000 magnifiques gravures noires représentant les dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames, avec un texte explicatif clair et précis, plus de 200 patrons en grandeur naturelle et au moins 400 dessins de broderie. L'édition de luxe donne, outre ces éléments, 36 belles gravures colorées dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris:

un an	6 mois	3 mois	
Édition ordinaire	7 fr.	4 fr.	2 fr. 25
Édition de luxe	16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Tout abonnement est payable d'avance.

On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste. Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande. Franchise adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

Histoire Ancienne de l'Orient

Par François LENORMANT
Continuée par M. Ernest BABELON, attaché au Département des Antiquités à la Bibliothèque nationale
Tome I: Les Origines, les Races et les Langues.
Tome II: Civilisation, Mœurs et Monuments de l'Égypte.
Tome III: Civilisation, Mœurs et Monuments de l'Égypte.
Tome IV: Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.
L'ouvrage formera six volumes gr. in-8, illustrés de plus de mille gravures et cartes en noir et en couleur.
Prix de chaque volume: Broché, 18 fr. — Relié, 24 fr.
LES QUATRE PREMIERS VOLUMES SONT EN VENTE. — L'OUVRAGE SERA COMPLET EN MARS 1887.
Payable CINQ francs par mois.
Livraison gratuite envoyée sur demande.

GRANDE PHOTOGRAPHIE DU CHALET.

3, Rue du Parc, 5. — Près l'Hôtel des Ambassadeurs CAHORS

J. VALDIGUIÉ



Photographie instantanée par n'importe quel temps; derniers perfectionnements photographiques; accessoires de pose en tous genres; nouvelles fantaisies; assortiments de cadres noir et or genre ancien de tous modèles et de toutes grandeurs, dernière création.

Parmi les procédés inaltérables, je recommande tout particulièrement: photographies au charbon; phototypie; platinotypie; zincographie; héliogravure; illustrations; vignettes; peinture à l'huile; pastel; fusain; ferropressiate; épreuves bleues sur fond blanc ou épreuves blanches sur fond bleu; reproductions de dessins, gravures, monuments et travaux de toute nature, par n'importe quel procédé, jusqu'à la grandeur naturelle; travail livré à bref délai.

M. VALDIGUIÉ opère lui-même, tous les jours, de 8 heures du matin à 5 heures du soir. Travail garanti irréprochable. Salon d'exposition permanent au rez-de-chaussée; atelier de pose au premier. Epreuves émaillées livrées dans 4 jours, à partir du jour de la pose.

Chromo-photographie pour la reproduction exacte des couleurs du modèle, procédé nouveau se pratiquant déjà en Angleterre.

MAISON DES 100,000 PALETONS

ROLDÉS & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habilements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

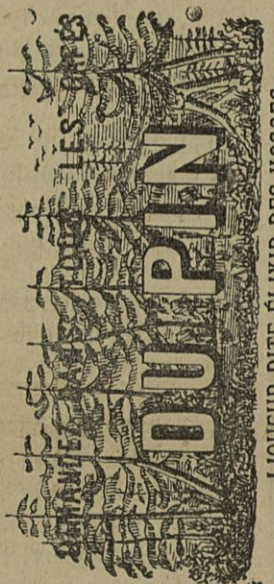
CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878
Membre de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX
Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les bourgeons de Sapin forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France
L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
der un spécimen gratis à PAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

Le propriétaire-gérant, Layton.